

Révision du Document d'Objectifs Marais du Cotentin et du Bessin- baie des Veys

Groupe de travail du 27 mai 2021
en visio-conférence
Compte-Rendu

Nicolas FILLLOL | 02 33 71 62 47 | nfillol@parc-cotentin-bessin.fr
Chargé de mission Natura 2000

Présents

- Mme Clémence FOSSE, OT Isigny-Omaha
- Mme Mariette GARDIE, Terre-et-Marais
- Mme Anne HEBERT, Marchésieux et Communauté de Communes Cote Ouest Centre Manche
- Mme Isabelle LE GRAND, Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Mme Jennifer LEHOT, Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin
- Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, Fresville
- Mme Géraldine MAUDUIT, Rémilly-les-Marais
- Mme Sophie PONCET, Office Français de la Biodiversité, Antenne MMN
- Mme Emmanuelle POULAIN, CEN Normandie
- Mme Muriel SICARD, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie
- Mme Catherine ZAMBETTAKIS, Conservatoire botanique national de Brest Antenne Normandie CAEN
- M. Thomas BIERO, DREAL Normandie
- M. Gérard DEBOUT, Groupe Ornithologique Normand
- M. Yann Mikael DERRIEN, Baupte
- M. Stéphane DE SAINT JORES, DDTM de la Manche
- M. Grégoire FAUTRAT, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- M. Nicolas FILLLOL, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Jean-Michel GREEN, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Yves HUET, Gonfreville
- M. Michel LEBLANC, Appeville
- M. Marc LECOUSTEY, Chambre d'Agriculture de la Manche
- M. Pierrick LIZOT, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- M. Blaise MICARD, Conseil Départemental de la Manche
- M. Olivier THOMAS, Agglo Le Cotentin
- M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche
- et une dizaine d'autres participants non identifiés
-



Excusés

- M. Alain CHARTIER, GONm
- M. de CONIAC, Syndicat de la Propriété Privée Rurale 50
- M. Jean-Claude COLOMBEL, Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
- Mme Stéphanie THOUROUDE, Cavigny
- M. Yannick SALAVILLE, Fédération de Pêche du Calvados
- M. Patrick POULLAIN, ASA Taute supérieure
- M. René HARDY, Quinéville
- Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux Normandie
- M. Guillaume BINET, Office Français de la Biodiversité SD50

Compte-rendu

Jean-Michel Green accueille les participants et rappelle l'ordre du jour. Lors du dernier comité de pilotage, nous avons acté la révision du Documents d'Objectifs Natura 2000 des sites Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys.

Le contexte sanitaire a fortement modifié notre calendrier prévisionnel et c'est contraints que nous lançons la démarche en visio-conférence.

Éléments de diagnostic

Nicolas Fillol présente quelques éléments synthétiques du diagnostic : voir le diaporama ou le document complet : <https://parc-cotentin-bessin.fr/4-natura-2000-groupes-de-travail-et-comite-de-pilotage>.

Au sujet des perspectives du changement climatique, Isabelle Legrand signale que l'on connaît déjà des problèmes liés à la baisse du débit des cours d'eau, par exemple les rejets industriels ou de station d'épuration ne sont plus assez dilués du fait du manque d'eau à l'étiage. Aujourd'hui l'alimentation en eau potable dans la Manche est majoritairement dépendante des rivières ; un transfert vers les ressources souterraines est donc prévisible.

Marc Lecoustey note une forte modification du milieu autour de la Tourbière de Baupte.

Gérard Debout relève la contradiction entre un accroissement des prélèvements d'eaux souterraines et le relargage de CO₂ par assèchement des tourbes et s'interroge sur le lieu d'un arbitrage. Par ailleurs, il signale que certains territoires sont déjà impactés par une avancée du biseau salé qui remet en cause leur alimentation en eau.

Marc Lecoustey signale que le SDAGE fixe une limite aux prélèvements.

Complément apporté après la réunion : Le SDAGE demande effectivement, une fois l'évaluation de la ressource disponible de fixer les modalités de gestion des prélèvements (volumes maximaux et répartition des prélèvements). A notre connaissance, ce travail est toujours en cours pour l'aquifère de l'Isthme du Cotentin.

Yves HUET signale que les pompages à Baupte s'arrêteront à l'échéance de l'autorisation d'exploiter de la Tourbière.

Complément apporté après la réunion : environ 15 millions de m³ ont été pompés dans la Tourbière en 2019.

Laurent Vattier signale qu'à travers les autorisations de pompage délivrés par l'État l'ensemble des impacts sont appréciés mais que l'impact des pompages sur le relargage de carbone est difficile à apprécier et les enjeux de toute manière délicats à arbitrer.

Par ailleurs, il rappelle que le Document d'Objectifs est centré sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen. Les facteurs d'influence évoqués ici dépassent largement le cadre Natura 2000.

Anne Hébert signale que des études sur la ressource en eau potable sont en cours notamment sur le bassin de Sainteny-Marchésieux mais que les élus ont peu de retour d'information sur ce sujet pour se positionner.

Isabelle Legrand et Laurent Vattier rappellent qu'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau est en cours d'élaboration dans la Manche et que c'est bien à cette échelle que l'enjeu doit être traité.

Complément apporté après la réunion : le PGRE comporte 2 volets : 1 volet concernant l'eau potable, confié au SDEAU, et un volet concernant les usages agricoles (alimentation du bétail et irrigation), confié à la Chambre d'Agriculture. Cela nécessite des études ambitieuses qui sont en cours.

Dans le Calvados, la ressource souterraine utilisée (Trias) est très sensible aux pollutions par les phytosanitaires et il n'est donc pas envisageable de la solliciter beaucoup plus.

Jean-Marc Joly s'inquiète de savoir où en est la mise en œuvre du programme d'action du SAGE Douve-Taute. Nicolas Fillol répond qu'actuellement, on a une carence de maîtrise d'ouvrage.

Hierarchisation des enjeux

La méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation et les résultats sont présentés par Nicolas Fillol : voir le diaporama ou le document complet : <https://parc-cotentin-bessin.fr/4-natura-2000-groupes-de-travail-et-comite-de-pilotage>.

Suite à une interrogation de Laurent Vattier, Nicolas Fillol précise que la représentativité du site dans les populations françaises ou européennes est bien pris en compte pour calculer la note d'enjeu.

Sophie Poncet signale que pour les oiseaux marins ces résultats ont été confrontés avec ceux de la méthode proposée par le GISOM.

Définition des objectifs

Nicolas Fillol présente les propositions d'objectifs. Ces propositions sont issues de la confrontation des objectifs précédemment validés dans le Document d'Objectifs de 2010 avec l'actualisation des enjeux. Le support de présentation est accessible sur <https://parc-cotentin-bessin.fr/4-natura-2000-groupes-de-travail-et-comite-de-pilotage>.

Sont repris ci-dessous seulement les objectifs ayant fait l'objet de discussions en séance :

Maintenir la diversité des pratiques de gestion favorables à la biodiversité (agricoles, gestion du réseau hydraulique, des mares,...) et notamment encourager le pâturage

Michel Leblanc s'inquiète de la régression du pâturage et signale que la dominance de la fauche génère, du fait du poids des engins, des problèmes sur les équipements (chemins, ponts...) dans le marais. Il signale également que beaucoup d'exploitants viennent de loin et privilégient la fauche alors que des exploitants locaux seraient désireux de faire pâturer dans le marais.

Marc Lecoustey signale que le temps de travail devient un facteur limitant dans les exploitations et que cela contribue à la baisse du pâturage dans les marais. Par ailleurs, un travail est en cours sur le maintien de l'élevage extensif dans le marais avec deux autres territoires. La question foncière est une des composantes du problème.



Limiter l'impact des espèces invasives

Catherine Zambettakis rapporte que les espèces aquatiques sont parmi les plus impactantes. Les principales actions à mettre en œuvre sont un réseau de surveillance et des moyens d'actions précoces car il est très délicat de lutter contre des espèces déjà bien établies.

Marc Lecoustey souhaite avoir des précisions sur les critères qui permettent de déterminer le caractère invasif. Il cite l'exemple des Cigognes, dont le nombre accru inquiète certains.

Catherine Zambettakis répond que la notion d'espèces invasives fait l'objet de discussions mais celle couramment utilisée correspond à des espèces introduites (volontairement ou non) dont l'impact est suffisamment fort pour modifier les caractéristiques du milieu (ombrage, taux d'oxygène dans l'eau...).

Gérard Debout et Jean-Marc Joly signalent que les Cigognes sont autochtones, bien qu'ayant progressé, elles restent numériquement peu abondantes, que leur abondance est aussi liée à leur capacité à se nourrir sur les décharges, que la régression des amphibiens a de multiples causes dont la plus évidente est la disparition des mares et que le lien entre progression des cigognes et diminution des grenouilles n'est pas avéré, même si les grenouilles font partie de leur menu.

Nicolas Fillol propose de reformuler l'objectif « **Limiter l'impact des espèces invasives via une détection précoce** ». Rédaction validée en séance.

Restaurer des secteurs embroussaillés (ZIEM Gorget, Auxais, Roselière des rouges-Pièces)

Catherine Zambettakis propose afin de lever toute ambiguïté : « **Restaurer en prairie des secteurs embroussaillés (ZIEM Gorget, Auxais, Roselière des Rouges-Pièces)** ».

Rédaction validée en séance.

Accompagner les évolutions du littoral et de la baie des Veys sous l'influence des changements climatiques

Pierrick Lizot insiste sur la nécessité d'un suivi des évolutions du littoral afin de pouvoir agir de manière pertinente.

Il est proposé de formuler l'objectif : « **Suivre et accompagner les évolutions du littoral et de la baie des Veys sous l'influence des changements climatiques** ».

Rédaction validée en séance.

Conserver des zones de tranquillité pour les oiseaux (migrateurs, hivernants et nicheurs et préserver des secteurs de ressources trophiques

Muriel Sicard s'interroge sur la justification de l'extension de la formulation de l'objectif aux zones d'alimentation. Nicolas Fillol répond que la hiérarchisation des enjeux a fait ressortir de nombreux limicoles côtiers hivernants et migrateurs et que deux d'entre-eux, numériquement abondants, sont en régression localement.

Laurent Vattier complète en notant que cette formulation intègre les liens fonctionnels entre les reposoirs de haute-mer et les zones d'alimentation à marée basse, les deux aspects étant indissociables.

Nicolas Fillol signale que pour les anatidés hivernants la préservation des remises et des gagnages est répartie entre plusieurs objectifs.

ZIEM Baie des Veys - Littoral : Préserver la tranquillité des Phoques veau-marin

Comme pour les oiseaux il est proposé d'intégrer les zones d'alimentation à la rédaction de l'objectif. Sophie Poncet signale que cela sera cohérent avec la formulation adoptée dans le site voisin Baie de Seine Occidentale.

Il est proposé de formuler l'objectif : « **Préserver la tranquillité et les zones d'alimentation des Phoques veau-marin** ».

Rédaction validée en séance.

ZIEM Tourbière de Baupte

Marc Lecoustey note que la renaturation des espaces non agricoles autour de la Tourbière de Baupte est en cours de manière spontanée.

Nicolas Fillol signale que la rédaction du Document d'Objectifs permet de se poser la question de la stratégie à adopter entre libre évolution et intervention volontariste.

Catherine Zambettakis pense qu'eu égard à la complexité du sujet, il y a besoin d'associer l'ensemble des usagers à la réflexion. Par ailleurs, le site a le potentiel de devenir un site atelier pour une recherche appliquée.

Laurent Vattier pense que le potentiel de gains pour les oiseaux est assez évident mais que pour les habitats naturels c'est moins net.

Nicolas Fillol signale qu'actuellement les prairies en périphérie sont très dégradées et qu'il y a donc un enjeu à restaurer des prairies humides fonctionnelles, même si elles n'évoluent pas vers des habitats naturels au sens de la Directive.

Il est proposé de rassembler les différents objectifs précédemment formulés : « **Accompagner la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie** ».

Rédaction validée en séance.

Suivre et évaluer le patrimoine et de sa gestion et Améliorer les connaissances

Catherine Zambettakis souligne que les facteurs d'influence qui ont été précédemment abordés vont nécessiter de dépasser les suivis déjà en place.

Nicolas Fillol signale qu'un prochain groupe de travail est prévu sur le thème des indicateurs nécessaires au suivi du site et au pilotage de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Gérard Debout cite l'exemple des travaux actuellement menés sur le Tarier des prés et la Bergeronnette flavéole menés par Alain Chartier pour appuyer la nécessité de développer les connaissances locales pour mieux orienter la gestion.

Calendrier

15 jours supplémentaires ont été accordés afin de remplir le sondage en ligne sur la hiérarchisation des objectifs.

Le résultat du sondage est présenté dans le tableau ci-après.

Nicolas Fillol propose deux prochaines échéances

- Groupe de travail « mesures » prévu en septembre 2021,
- Groupe de travail « indicateurs » prévu fin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Green clôt la séance et remercie les participants.

Résultats du sondage en ligne sur la hiérarchisation des objectifs (formulation avant modification par le groupe de travail)

Proposition d'objectifs	Hiérarchisation		
	Prioritaire	Secondaire	Aucun intérêt
Maintenir la diversité des pratiques de gestion favorables à la biodiversité (agricoles, gestion du réseau hydraulique, des mares,...) et notamment encourager le pâturage	100%	0%	
Maintenir un paysage ouvert	77%	23%	
Développer les habitats des espèces de roselières, caricaies et cladiaies	71%	29%	
Adapter la gestion de l'eau aux changements : Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / assurer une nappe d'eau affleurante hivernale / développer une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages/maîtriser les prélèvements d'eau souterraine	93%	7%	
Améliorer la libre circulation des poissons migrateurs	79%	21%	
Préserver les frayères des poissons migrateurs	71%	29%	
Limitier l'impact des espèces invasives	62%	38%	
Maintenir/améliorer la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés	64%	36%	
Réduire les risques de collisions (oiseaux, loutre)	31%	62%	8%
Restaurer des secteurs embroussaillés (ZIEM Gorget, Auxais, Roselière des rouges-Pièces)	31%	46%	23%
Maintenir / développer des habitats favorables et des opérations de protection des toiles communautaires du Damier de la Succise (ZIEM Gorget, Basse-Taute, Auxais, Roselière des rouges-Pièces)	50%	50%	
Maintenir les gîtes et les terrains de chasse des colonies de chauves-souris (dans le site + riveraines)	31%	69%	
Accompagner les évolutions du littoral et de la baie des Veys sous l'influence des changements climatiques	79%	21%	
Préserver l'intégrité des fonds marins	69%	31%	
Conserver des zones de tranquillité pour les oiseaux (migrateurs, hivernants et nicheurs et préserver des secteurs de ressources trophiques	79%	21%	
Effectuer un nettoyage de plages respectueux de la laisse de mer et des oiseaux	71%	29%	
ZIEM Baie des Veys - Littoral : Améliorer les dunes dégradées (pâturage, piétinement)	62%	38%	
ZIEM Baie des Veys - Littoral : Préserver la tranquillité des Phoques veau-marin	50%	50%	
Préserver la qualité des apports d'eau des bassins-versants (tout le site)	92%	8%	
ZIEM Tourbière de Baupte – emprise industrielle : Maintenir la tranquillité du site et	71%	29%	
ZIEM Tourbière de Baupte – marais périphérique: Restaurer le caractère hygrophile des prairies riveraines (à vocation agricole)	69%	31%	
ZIEM Tourbière de Baupte – marais périphérique: Gérer écologiquement des espaces ennoyés (hors agricole)	64%	36%	
Développer l'implication des acteurs locaux	86%	14%	
Suivre et évaluer le patrimoine et de sa gestion	85%	15%	
Améliorer les connaissances	77%	23%	